

UN CHEF DE CHŒUR PASSIONNÉ

Christophe DUHAMEL



Chef de chœur possédant une formation musicale complète acquise au Conservatoire National de Région de LILLE dans les années 80. Il a participé aux Master Class de direction chorale de LUXEMBOURG dans les années 90. Depuis 2002, en plus d'animer de nombreux stages de semaines ou de week-ends chantants, il forme également des chefs de chœurs.

Il a, à son actif, l'enregistrement de plusieurs disques avec des chœurs et un orchestre. Il a été invité, en France ou dans les pays francophones, pour présider des jurys de concours chorals ou pour participer à des créations musicales. Il est aussi à l'aise dans le répertoire moderne (qu'il harmonise pour chœurs depuis 35 ans) que dans celui de la musique sacrée. Spécialiste du chant choral 'A Capella', Christophe vous fera découvrir les pages musicales programmées et vous donnera des conseils de technique vocale avec l'humour et l'exigence artistique qui le caractérisent.

CALENDRIER

Jusqu'au 15/02/2023	<i>Demande d'inscription</i>
Mi-mars 2023	<i>Envoi du matériel de préparation du stage (partitions, CD de travail).</i>

FRAIS D'INSCRIPTION

Formule	Tarif
<u>A-</u> Stage musical seul, sans repas ni hébergement.	120 € T.T.C.
<u>B-</u> Stage musical, avec les repas de midi (du jeudi 18 au samedi 20 mai 2023).	174 € T.T.C.
<u>C-</u> Stage avec les repas et l'hébergement (du 17 mai au soir au 21 mai 2023 après le petit déjeuner). <u>Chambre double.</u>	360 € T.T.C.
<u>D-</u> Stage avec les repas et l'hébergement (du 17 mai au soir au 21 mai 2023 après le petit déjeuner). <u>Chambre individuelle.</u> <i>Attention : 10 places disponibles.</i>	410 € T.T.C.

REGLEMENT DES FRAIS D'INSCRIPTION

Un chèque de 80 € d'acompte accompagnera le formulaire de demande d'inscription. Ce chèque sera encaissé à réception (Chœur & Création s'engageant financièrement pour chacun).

Les inscrits recevront un courrier confirmant leur inscription et indiquant les différents versements à effectuer (2 règlements complémentaires : mars et mai 2023).

Le nombre d'inscrits par pupitre étant limité, les demandes d'inscription seront traitées par ordre d'arrivée. Dans le cas du dépassement de l'effectif, les choristes qui ne pourraient être inscrits se verront retourner leur chèque d'acompte.

En cas de désistement (quel qu'en soit le motif) sans avoir souscrit l'assurance annulation : après le 15 février 2023, l'acompte initial de 80 € ne pourra plus être remboursé (frais engagés dans l'achat du matériel et à l'égard de la structure d'accueil), après le 20 mars 2023, 50% des frais d'inscription seront retenus, et à partir du 6 mai 2023, plus aucun remboursement ne sera possible.

ASSURANCE-ANNULATION

En souscrivant l'assurance annulation (3,5% de la formule d'inscription choisie) avant la date limite d'inscription du 15 février 2023, vous bénéficierez, en cas de désistement jusqu'au 17 mai 2023, du remboursement intégral de votre inscription, ou du remboursement au prorata de votre séjour en cas d'interruption de celui-ci.

CHŒUR & CREATION

présente

SESSION CHORALE « MUSIQUE VOCALE SACRÉE DE LA RENAISSANCE »

MISSA ALLELUIA
de Jean MOUTON
(ca 1459 - 1522)



à MOUVAUX (59)
du 17 au 21 mai 2023

Ouverture de la session :
Mercredi 17 mai 2023 à 16h

Clôture de la session :
Dimanche 21 mai 2023 à 9h

Concert de restitution du stage, dans une église de la métropole lilloise :
Samedi 20 mai 2023 à 21h

Direction artistique :
Christophe DUHAMEL

UNE PRÉPARATION INDIVIDUELLE AU STAGE

Selon une méthode éprouvée, tous les inscrits recevront, 2 mois avant la session musicale, les partitions au programme et un C.D. de travail de leur pupitre*. Ceci permettra à chacun (connaissant ou non la musique) d'effectuer l'indispensable premier travail d'écoute des œuvres, et évitera, lors du stage, les affres d'un déchiffrement fastidieux. De plus, ce système permet une production finale de meilleure qualité, lors de la restitution musicale de fin de stage.

**possibilité d'obtenir des fichiers MP3 par mail à la place du CD de travail (voir fiche d'inscription).*

UNE AMBIANCE UNIQUE

Même si vous n'avez jamais chanté en chorale, vous pouvez participer à la Session Chorale « Musique vocale sacrée ». C'est peut-être l'occasion de découvrir un nouveau loisir, dans une ambiance musicale chaleureuse, telle que notre chef de chœur sait la créer.

Choeur & Création accepte les Chèques Vacances (ANCV) pour le paiement des inscriptions à ses stages.

Pour tout renseignement :

CHŒUR & CRÉATION

18 avenue de la Mairie

43000 ESPALY-SAINT-MARCEL

Tél : 04.71.00.68.26.

choeur.creation@laposte.net

Selon la « Loi Informatique et Libertés » n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, et dans le cadre du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données), toute personne figurant dans nos fichiers dispose d'un droit d'accès et de rectification aux renseignements qui la concernent en écrivant à :

CHŒUR & CRÉATION

18 avenue de la Mairie F – 43000 ESPALY-SAINT-MARCEL

Tél. : 04.71.00.68.26. - choeur.creation@laposte.net

N° déclarant CNIL : 1697616

SIRET : 44002451100048 - APE : 5920Z - TVA : FR60440024511

DÉROULEMENT DU STAGE

Le stage se déroulera au Centre Spirituel du Hautmont à Mouvaux, dans le nord de la métropole lilloise. Pour l'hébergement : chambres simples, draps et serviettes de toilette fournis, sanitaires sur le palier.

Déroulement horaire de la session chantante :

17 mai 2023 : 16h-19h

18 & 19 mai 2023 : 9h-12h – 15h30-19h

20 mai 2023 : 9h-12h – 16h-18h

Restitution musicale de clôture : 20 mai 2023 à 21h



Le Centre Spirituel du Hautmont dans son parc verdoyant

LE RÉPERTOIRE

Jean Mouton est un compositeur picard de la première partie de la Renaissance. Il fut ami et condisciple de Josquin Desprez. Il a composé au moins une vingtaine de messes. Après Josquin, il est le compositeur de l'époque le plus copié et le plus édité de son vivant. Il est soutenu par Anne de Bretagne, alors Reine de France. Sa « MISSA ALLELUIA » symbolise bien le style de cette époque, où les compositeurs franco-flamands jouissaient d'un prestige inégalé dans toute l'Europe.

NOTES IMPORTANTES

- Le nombre de participants à la session musicale est limité à 80 sur la base de pupitres équilibrés.

- Les choristes de moins de 18 ans, doivent être impérativement accompagnés d'un adulte responsable, également inscrit au stage.

DATE LIMITE D'INSCRIPTION :

15 février 2023

SESSION CHORALE

« MISSA ALLELUIA de J. MOUTON »

17-21 mai 2023

FICHE INDIVIDUELLE D'INSCRIPTION

NOM :

PRÉNOM :

ADRESSE :

.....

CODE POSTAL :

COMMUNE :

TÉLÉPHONE : / / / /

E-MAIL :

OUI, je souhaite m'inscrire à la Session « MISSA ALLELUIA de Jean MOUTON » organisée par CHŒUR & CRÉATION, à Mouvaux (59) du 17 au 21 mai 2023, et je choisis :

Formule A – 120 €

(Voir le détail des formules proposées dans

Formule B – 174 €

le tableau de la rubrique

Formule C – 360 €

FRAIS D'INSCRIPTION)

Formule D – 410 €

Et je joins mon chèque d'acompte de 80 € par personne à l'ordre de Chœur & Création.

ASSURANCE-ANNULATION :

OUI NON

Si OUI, je joins un chèque, indépendant du chèque d'acompte, d'un montant de € (3,5% du prix de la formule choisie)

Mon âge :

J'ai 18 ans et plus

Moins de 18 ans, adulte responsable :

Mon pupitre :

Soprano

Alto

Ténor

Basse

Choix du support de travail (un seul choix) :

Je souhaite recevoir un CD de travail avec les partitions

Je souhaite recevoir les fichiers de travail au format MP3 à l'adresse électronique ci-dessus. Partitions par la poste.

Covoiturage : *j'accepte que mon numéro de téléphone soit donné à d'autres choristes inscrits afin d'envisager un covoiturage pour se rendre au stage. La liste comportera le nom, localité et téléphone des choristes volontaires et ne sera diffusée qu'à eux :*

OUI

NON

Signature (obligatoire) (l'adulte responsable pour les moins de 18 ans) :

Par ma signature, j'accepte que d'éventuelles photographies soient prises lors du stage, sur lesquelles je suis susceptible de figurer, et j'autorise Chœur & Création à exploiter une photo de groupe, sur laquelle je figurerais, à des fins de promotion de futurs stages ou de restitution musicale de ceux-ci. Par ma signature j'atteste également avoir pris connaissance des éventuelles conséquences financières d'un désistement sans avoir souscrit l'assurance annulation.